



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Rég.  
Mon.  
be



\*18039645\*

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

20-02-2018

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0257 838 371

Dénomination

(en entier) : **Intercommunale Pure de Financement pour les communes francophones de Gaselwest**

(en abrégé) : **IFIGA**

Forme juridique : société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée

Siège : Place Sainte-Anne 21, 7780

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : Nomination commissaire**

En vertu du décret du 19 juillet 2006 et du décret modificatif du 9 mars 2007, relatifs aux intercommunales wallonnes et en exécution des décisions approuvées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2017;

...

#### DEUXIEME RESOLUTION

#### Nominations statutaires

Vu l'arrêté du Ministre des pouvoirs locaux du 28 septembre 2017 qui annule la délibération du 29 juin 2017 par laquelle l'assemblée générale d'IFIGA avait nommé comme réviseur d'entreprise le bureau Dujardin pour le contrôle des exercices comptables 2017 à 2019 de l'intercommunale, le bureau Grand Thornton représenté par Monsieur Dirk VAN DEN BROECK – étant la deuxième meilleure offre dans la consultation de marché qu'Ifiga a organisé dans le courant du premier semestre de 2017 – doit être proposer pour la période 2017-2019 comme réviseur d'entreprise d'Ifiga pour un prix de 2.500 euros par an (hors TVA).

...

Pour extrait analytique  
Bruxelles, 13 février 2018

Vincent BATAILLE, Président IFIGA  
Pierre VÊCHE, Vice-président IFIGA

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/03/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature